



Délibération CA-20250708-8

Vanves, le 8 juillet 2025

Conseil d'administration du Cnous du 8 juillet 2025

Délibération relative aux prestations d'action sociale en faveur des agents du Cnous

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les prestations d'action sociale en faveur des agents du Cnous tel que présenté en séance le 8 juillet 2025.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L822-1 à L822-5 ;

Vu le code général de la Fonction publique, notamment ses articles L.711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu l'arrêté du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire DGAEP FP/4 n°1931/DB-2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune ;

Vu la circulaire DGAEP-B9 n°2128/DB-2BPSS n°07-182 du 30 janvier 2007 relative aux prestations individuelles d'action sociale à réglementation commune ;

Vu la circulaire DGAEP-B9 n°11-BCRF1102447C/DB-2BPSS n°11-3302 du 1er avril 2011 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ;

Vu la circulaire Cnous du 28 mai 2025 relative aux prestations d'actions sociales en faveur des personnels du réseau des Crous et du Cnous ;

Vu l'avis du CSA du Cnous recueilli en date du 3 juillet 2025 ;

Vu le projet de délibération et la note présentée en séance,

Considérant la politique d'action sociale conduite en faveur des personnels du Cnous,

• Point de l'ordre du jour

8 – Vie du Cnous : prestations d'action sociale en faveur des agents du Cnous

• Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;

• Proposition de décision soumise au conseil d'administration :

Le conseil d'administration du Cnous approuve les prestations d'action sociale en faveur des agents du Cnous.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents et représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres présents : 15

Procurations : 5

Membres participant à la délibération : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

**La présidente
Bénédicte Durand**